



École Lucille-Teasdale

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE PARENTS – École Lucille-Teasdale 14 septembre 2023 à 19h

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Lucille-Teasdale], tenue le 14 septembre 2023 à 19h, au 3975 rue Bouchette à Montréal.

PRÉSENTS : (liste de présence jointe en annexe)

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La directrice, Madame Héléna Da Costa déclare l'assemblée ouverte. Il est 19h15

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie Koné que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

2. DÉSIGNATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie Koné :

QUE Mme Héléna Da Costa agisse à titre de président(e) d'assemblée.

Vote par acclamation

3. ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée du 15 septembre 2022
6. Constatation de la convocation de l'assemblée
7. Présentation de la capsule d'information sur les assemblées générales
8. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement
9. Nomination d'un président d'élections
10. Adoption de la procédure d'élection
11. Élections des membres parents au conseil d'établissement
12. Élections des parents substitués au conseil d'établissement
13. Élection du représentant au comité de parents
14. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents
15. Formation d'un organisme de participation des parents
16. Levée de l'assemblée

4. DÉSIGNATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Da Costa :

QUE Mme Nesrine El Ghouché agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Vote par acclamation/ Adoptée à l'unanimité

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Mme Jessica Eugénio que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du soit adopté sans modification (lecture du procès verbal) .

Adopté à l'unanimité et appuyé par Mme Marie Koné.

6. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

7. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LES ASSEMBLÉE GÉNÉRALES

Le lien avait été transmis à tous les parents et la capsule présentée à l'assemblée.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marie Koné présente le rapport annuel du conseil d'établissement de 2022-2023

9. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT que Mme Marie Koné actuelle présidente du conseil d'établissement souhaite présenter sa candidature à titre de représentant des parents pour un prochain mandat;

IL EST PROPOSÉ par Mme Hélène Da Costa :

QUE Mme Marie Koné agisse à titre de présidente d'élections avec elle.

Vote par acclamation/ Adoptée à l'unanimité

10. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Koné et Mme Hélène Da Costa de procéder de la manière suivante :

Si des votes sont nécessaires, on procédera par vote via papier et dépouillement des votes et annonce des candidats avec le plus de vote.

Adoptée à l'unanimité

11. ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a 5 postes en élection pour des mandats de 2 ans; lors du premier conseil d'établissement, il sera établi qui aura un mandat de 2 ans et qui aura des mandats de 1 an.

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Vote par acclamation (uniquement quatre parents)

Dévoilement des résultats :

- Mme Marie Koné
- Mme Yiu Ping Lui
- Mme Manel Bouattour
- M. Muhammad Imran Khan

12. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

CONSIDÉRANT qu'il y a 4 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Vote par acclamation

Dévoilement des résultats : Mme Jessia Eugénio

13. ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Vote par acclamation

Dévoilement des résultats : Mme Marie Koné

14. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE PARENTS

CONSIDÉRANT que l'assemblée souhaite élire un substitut au représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées;

Vote par acclamation

Dévoilement des résultats : Monsieur Muhammad Imran Khan

15. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

CONSIDÉRANT que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, « OPP ») ou non;

CONSIDÉRANT que si elle décide de former un OPP elle doit en déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

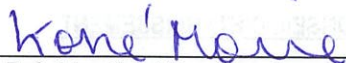
IL EST PROPOSÉ par Mme Marie Koné de former un OPP.

À l'unanimité Rejetée : aucun parent ne souhaite participer ou former un OPP donc demande rejetée.

Adoptée majoritairement OU à l'unanimité / Rejetée

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19h54.



Président(e) (direction, le cas échéant)



Secrétaire d'assemblée